

Le mercredi 27 février 2019 à 20 h 00 s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 20 février 2019.

Membres présents : Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART, Sandrine CHENU, Jacqueline PAMART, David VOTION, Jean-François MARECHAL, Danielle SCIARDET

Absents :

Ce mercredi 27 février 2019 M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN TANT QUE MEMBRE

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le code général des collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Les coordonnateur du groupement est l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne).

La commission d'appels d'offres du groupement sera celle de l'USEDA, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il vous est demandé :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité. Et sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- s'engage à verser au coordonnateur la somme de 0.15€/par habitants.

Le vote est le suivant : 7 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Vote du Compte Administratif 2018 - Jumigny

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Hubert PAMART Maire-Adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par CARPENTIER Matthias après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 987.86		15 436.51		18 424.37
Opérations exercice	5 405.90	1 941.46	33 989.52	47 778.81	39 395.42	49 720.27
Total	5 405.90	4 929.32	33 989.52	63 215.32	39 395.42	68 144.64
Résultat de clôture	476.58			29 225.80		28 749.22
Restes à réaliser	7 050.00				7 050.00	
Total cumulé	7 526.58			29 225.80	7 050.00	28 749.22
Résultat définitif	7 526.58			29 225.80		21 699.22

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

le Maire ne prend pas part au vote.

Le vote est le suivant : 6 POUR, 0 Abstention, 0 Contre

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Vote du Compte de Gestion 2018 - Jumigny

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARPENTIER Matthias

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Affectation du Résultat de Fonctionnement 2018 - Jumigny

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 29 225.80

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 436.51
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	13 789.29
Résultat cumulé au 31/12/2018	29 225.80
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	29 225.80
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Ligne 001	- 476.58
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 526.58
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	21 699.22
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le vote est le suivant : 7 POUR, 0 Abstention, 0 Contre.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Elections Européennes :

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30